



PISCINE MUNICIPALE MICHEL NÉRON

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT AU PUBLIC À COMPTER DU 08 JUILLET 2024

Horaires d'ouverture en période scolaire	
LUNDI	ETABLISSEMENT FERMÉ
MARDI	12h00 – 14h00 18h15 – 20h00
MERCREDI	12h00 – 14h00
JEUDI	12h00 – 14h00
VENDREDI	12h00 – 14h00 17h15 – 20h00
SAMEDI	12h00 – 17h00
DIMANCHE	08h15 – 13h00
Horaires d'ouverture en période de petites et grandes vacances scolaires	
LUNDI	13h00 – 17h00
MARDI	12h00 – 20h00
MERCREDI	12h00 – 17h00
JEUDI	12h00 – 17h00
VENDREDI	12h00 – 20h00
SAMEDI	12h00 – 17h00
DIMANCHE	08h15 – 13h00

La caisse sera fermée **45 minutes** avant la fermeture de l'établissement.
L'évacuation du bassin se fera **15 minutes** avant la fermeture de l'établissement.



PISCINE MUNICIPALE MICHEL NÉRON

TARIFS ABONNEMENT À COMPTER DU 1er JUILLET 2024

Entrée adulte (15 ans et plus)	2,50 €
Entrée enfant (2 ans à 14 ans)	1,50 €
Entrée midi (12h00 à 14h00) <i>Non valable en période de petites et grandes vacances scolaires</i>	2,50 €
Entrée soir <i>Non valable en période de petites et grandes vacances scolaires</i>	3,00 €
Entrée personne porteuse de handicap <i>Présentation la carte d'invalidité</i>	2,00 €
Entrée accompagnateur porteurs de handicap	2,50 €
Entrée unitaire famille nombreuse <i>Ticket vendu à l'unité pour 2 adultes maximum et 3 enfants minimum de moins de 15 ans 1 adulte en maillot de bain pour un maximum de 4 enfants de moins de 12 ans</i>	2,00 €
Attestation de natation <i>Valable pour 1 seule entrée à la date d'achat</i>	6,00 €
Entrées gratuites <i>Personne âgée, 65 ans et plus : présentation d'une pièce d'identité obligatoire Police municipale, gendarmerie, sapeur-pompier : présentation de la carte professionnelle obligatoire</i>	0,00 €

Les entrées simples sont valables pour une seule entrée à la date d'achat.

Les enfants de **moins de 12 ans** ne sont pas autorisés à entrer à la piscine municipale Michel NÉRON, sauf s'ils sont accompagnés d'une personne majeure civilement responsable.